

CHARTRE D'ENGAGEMENT MUTUEL

DU RESEAU DES FONGECIF / FAF TT ET DES ORGANISMES DE FORMATION



Dans un contexte de mutation économique où la situation sur le marché du travail est particulièrement préoccupante, la qualité de la réponse de l'outil de formation et l'optimisation des parcours sont plus que jamais des enjeux stratégiques aux yeux de la puissance publique, des partenaires sociaux et des individus eux-mêmes. La mise en place du CEP (Conseil en Evolution Professionnelle) et du CPF (Compte Personnel de Formation) interroge la place de la formation, de l'organisme qui la dispense, de l'OPACIF qui la finance, mais surtout du bénéficiaire qui la mobilise. Ainsi, dans les projets d'évolution et de reconversion professionnelle des actifs, la qualité de la réponse de l'outil de formation et l'optimisation des parcours sont plus que jamais des enjeux stratégiques aux yeux du bénéficiaire lui-même.

La loi du 5 mars 2014 (Art. L 6316-1 du Code du travail) affirme fortement la place des OPACIF qui doivent s'assurer, « **lorsqu'ils financent une action de formation professionnelle continue de la capacité du prestataire de formation ... à dispenser une formation de qualité** ».

Les priorités qualitatives fixées au service rendu visent à satisfaire la nécessaire évolution des compétences et des aspirations individuelles des bénéficiaires.

La présente charte d'engagement fixe les principes communs à toute prestation de formation que les organismes de formation se doivent de respecter, au niveau du contenu, des modalités pédagogiques et administratives de mise en œuvre et des critères de qualité attendus.

Cette conception partagée de la qualité de la formation, dans le respect des pratiques et procédures spécifiques de chacun, contribue à offrir aux bénéficiaires de nos services, la garantie d'une meilleure lisibilité, cohérence et qualité des prestations.

Dans ce cadre, le Fongecif PACA et l'organisme de formation s'engagent conjointement sur le respect des valeurs et principes de mise en œuvre suivants :

LES VALEURS CONSTITUTIVES

- Dans un souci éthique partagé, le bénéficiaire est au centre des préoccupations des signataires de cette charte et au cœur du dispositif d'accompagnement et de formation dont la qualité est considérée comme fondamentale.
- A ce titre et au-delà de la déclaration d'intention, l'adaptation d'une réponse de formation individualisée est un des facteurs déterminants de la performance des organismes de formation. Cette adaptation repose sur des outils formalisés et communiqués au bénéficiaire et au Fongecif PACA, dans un souci de traçabilité.
- Les 2 parties s'engagent à respecter leur rôle respectif et complémentaire, à savoir l'expertise pédagogique des organismes de formation et la valeur ajoutée du réseau des Fongecif dans la construction et la mise en œuvre du projet personnel du bénéficiaire.

LE BÉNÉFICIAIRE, ACTEUR DE SON PROJET

- Le bénéficiaire est considéré comme acteur central de toutes les étapes de son projet.
- Le Fongecif PACA accompagne le bénéficiaire en lui communiquant, le cas échéant, des informations lui permettant de comparer et de choisir la formation adaptée à son projet.
- Les organismes de formation s'engagent à l'informer en totale neutralité le futur apprenant, afin de lui permettre un accès à une offre de formation adaptée à la réussite de son projet et à ses capacités.

CHARTRE D'ENGAGEMENT MUTUEL

DU RESEAU DES FONGECIF / FAF TT ET DES ORGANISMES DE FORMATION



LES MOYENS MOBILISÉS PAR LES 2 PARTIES

- Valoriser et faciliter l'articulation des dispositifs permettant d'optimiser le temps de formation en amont (VAE, VAP, ...), mais aussi en cours de formation (FOAD, Auto-formation, Formation Hors Temps de Travail, ...).
- Valoriser les dispositifs sur mesure et l'ingénierie pédagogique qui permet de modulariser les formations, dans la perspective d'une plus grande personnalisation des parcours.
- Mettre en place et valoriser tout dispositif permettant de mesurer la performance de l'action de formation et ses résultats. Pour cela, l'organisme de formation s'appuie sur les outils et supports d'évaluation qu'il aura conçus et exploités.
- S'engager à sécuriser l'ensemble des aspects administratifs et financiers du parcours du bénéficiaire (feuilles d'émargement, conventions de stage, facturations, délais de règlement, modalités d'archivage, ...).
- Privilégier, autant que possible, une offre de formation maillant le territoire, afin d'améliorer l'égalité d'accès à l'information, mais aussi la proximité de la réponse de formation tant physiquement que dans ses modalités pédagogiques.

LA TRANSPARENCE DE L'INFORMATION

- Afin d'harmoniser les messages tenus aux futurs ou aux actuels bénéficiaires des Congés Individuels de Formation, les 2 parties s'engagent à échanger régulièrement (notamment sur les règles de prise en charge et les priorités de financement).
- Les 2 parties contribuent conjointement à l'alimentation d'un système de veille nationale (référént national par exemple) recensant les dispositions pédagogiques permettant une meilleure lisibilité des dispenses et équivalences visant une optimisation des parcours (notamment sur les formations les plus financées par les Fongecif).

LES ASPECTS TARIFAIRES

- Les organismes de formation reconnaissent au réseau des Fongecif un droit de regard sur les durées, les coûts des parcours et les modalités de financement mis en œuvre, dans la mesure où les dispositions ne contreviennent pas à des conditions réglementaires.

L'ÉVALUATION

- Les 2 parties considèrent que tout dispositif de contrôle et d'évaluation de la performance des organismes de formation mis en œuvre par le réseau des Fongecif est un vecteur de progrès. Ils s'engagent à communiquer en toute transparence sur les résultats des indicateurs mis en place.

Les 2 parties s'engagent à développer des partenariats opérationnels organisés et formalisés par voie de convention. Ces partenariats ont le double objectif, d'améliorer la qualité et le contenu de la prestation servie et d'optimiser le coût et la durée de formation. Ils font l'objet d'une communication au sein du réseau des Fongecif.

Le Fongecif PACA valorisera les organismes de formation s'engageant dans une démarche Qualité au profit du bénéficiaire final, en communiquant le catalogue de référencement des organismes de formation sur son site internet et auprès des bénéficiaires.